

**Complément d'avis n° 2019/09-13
relatif à l'accréditation de
l'Haute École Namur-Liège-Luxembourg
(HENALLUX)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n° 2019/09-13 concernant la prise en compte des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Haute École Namur-Liège-Luxembourg ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 19 avril 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 19 avril 2023.



La présidente
Elisabeth Crépon